

Pourquoi mon salaire net baisse-t-il à la relâche (ou à Noël ou ...)

Parce que votre régime de pension, le RREGOP, est intégré au RRQ, une partie de votre rémunération est exempte de contributions. Cette exemption est répartie sur les 200 jours au cours desquels vous travaillez et êtes rémunéré – même si votre rémunération est répartie sur 260 jours. Au cours d'une semaine régulière, vous travaillez dix jours et l'exemption s'applique à chacun des dix jours. Cependant, à la relâche, bien que la période de paie couvre dix jours, vous n'en travaillez que cinq alors l'exemption s'applique seulement aux cinq journées travaillées ce qui explique l'augmentation de votre déduction relative à la pension et la diminution de votre salaire net. La différence est probablement de 24 \$ pour la période. La même chose se produira à Noël, durant les vacances d'été et, à moindre échelle, lors de la Fête du travail, de l'Action de grâce, de Pâques et de tout autre férié.

Par ailleurs, c'est également ce qui explique que votre pension sera réduite à l'âge de 65 ans.